



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le - 7 MAI 2021

Nos Réf. : CAB SSA/JFM/Pégase : D-21-014519

Madame,

Par lettre datée du 5 octobre 2021, le Haut Conseil du Travail Social a été saisi d'un rapport sur les enseignements de la crise sanitaire sur les organisations et pratiques professionnelles des travailleurs sociaux de différents secteurs. Ce rapport nous a été remis le 25 février 2021.

Je souhaite remercier le Haut Conseil et l'ensemble des personnes ayant contribué à la production de ce rapport pour la qualité du travail fourni.

Ce rapport a fait l'objet de toute notre attention et nous aide à tirer les enseignements de cette crise inédite. Il souligne au premier chef l'engagement inconditionnel des travailleurs sociaux pendant la crise sanitaire, leur sens de l'abnégation, et leur incroyable capacité d'adaptation, que je salue.

Ce rapport met en lumière tant à la fois l'élan de solidarité et les dynamiques de coopération qui ont été à l'œuvre pendant la crise sanitaire, que les insuffisances de notre système que nous nous devons désormais de prendre en considération, et de corriger.

A ce titre, le rapport identifie certains facteurs participant au succès des dynamiques de coopération dans nos territoires, notamment l'antériorité d'un partenariat, l'adoption d'un modèle de gouvernance fondé sur la confiance et la coopération, et l'élaboration de protocoles clairs de gouvernance dans ce secteur. Nous devons prendre en considération ces facteurs facilitateurs de façon à créer des dynamiques de coopération là où elles n'existent pas, et renforcer celles qui existeraient déjà.

Le rapport met également en lumière le poids que peuvent représenter les normes procédurales, les charges administratives et les circuits de prise de décision dans l'accompagnement des personnes. Il met en exergue leur effet inhibant sur la capacité d'initiative des travailleurs sociaux. Je souhaite à ce titre que l'on puisse rétablir de la flexibilité dans les processus de décision de façon à permettre aux travailleurs sociaux de se concentrer sur ce qui fait le cœur de leur métier : l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité.

La crise sanitaire s'est également traduite, pour une partie de la population, par un sentiment d'isolement accru et parfois, une détresse psychique sans précédent. Le rapport souligne la nécessité que soient davantage associés les travailleurs sociaux à l'identification et à la prise en charge psychologique des populations. Je souhaite que nous travaillions à ce que le rôle des travailleurs sociaux dans la lutte contre l'isolement et la santé psychique des personnes fasse l'objet d'une réflexion plus approfondie.

.../...

Madame Véronique ARRIAU
Vice-présidente du Haut Conseil du travail social
14 avenue Duquesne
75350 Paris SP 07

14 avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07
Téléphone : 01 40 56 60 00

J'ai demandé aux services du ministère de s'inspirer des constats et préconisations dressés dans ce rapport par le Haut Conseil du Travail Social et de leur apporter une traduction concrète dans la conduite des politiques sociales.

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement

Olivier VÉRAN
